

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Décision du 26 juin 2026

### tendant à l'acquisition par le ministère de la justice d'un bien culturel mobilier

NOR : JUST2614773S

#### **Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2112-1 ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État ;

Considérant que Charles Henri DAMBRAY a exercé de fait l'autorité sur l'administration de la justice en tant que chancelier de France du 13 mai 1814 au 19 mars 1815 et a été chargé par intérim du portefeuille du ministère de la justice du 7 mai 1816 au 19 janvier 1817 ;

Considérant la présence dans les collections du ministère de la justice du coffret des sceaux de Louis XVIII commandé par Charles Henri DAMBRAY (2025.0.41) et du coffret textile au chiffre de Louis XVIII et aux armes de Charles Henri DAMBRAY (2021.10.1) ;

Considérant que le portrait de Charles Henri DAMBRAY présente un intérêt public du point de vue de l'histoire, et plus spécialement du ministère de la justice, et qu'il contribue à l'enrichissement des collections de ce ministère dans le respect des attributions dévolues aux institutions culturelles ;

Considérant que les opérations de recherche de provenance menées par le ministère de la justice n'ont pas conclu à une spoliation entre 1933 et 1945 ou à un trafic illicite,

#### **Décide :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

L'acquisition par le ministère de la justice d'un portrait de Charles Henri DAMBRAY, chancelier de France, attribué à Robert LEFEVRE ou son atelier, est déclarée d'intérêt public.

##### **Article 2**

Le bien culturel fait partie du domaine public mobilier de l'Etat, au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, à compter de son acquisition.

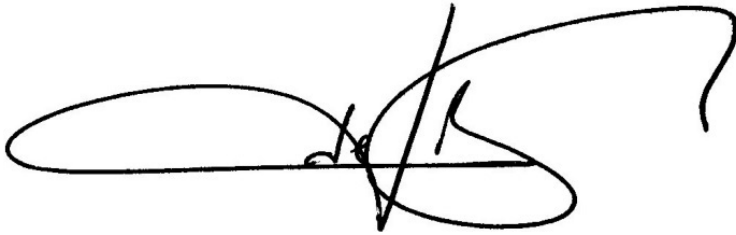
### Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 26 juin 2026

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur, secrétaire général adjoint,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text of the delegation.

A. DE BOSSCHERE